

Résumé de la note d'information établie dans le cadre du programme de rachat d'actions d'Euronext N.V.

Cette note d'information, relative au programme de rachat d'actions autorisé par l'Assemblée générale des actionnaires d'Euronext N.V. du 22 mai 2003, a reçu le visa de la COB (Commission des Opérations de Bourse) n° 03-913 en date du 20 octobre 2003.

Objectifs de ce programme :

- la régularisation du cours de bourse par intervention systématique en contre tendance ;
- l'achat de titres en fonction des situations du marché, ces titres pouvant être revendus en fonction desdites situations ;
- la remise d'actions à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe ou à l'occasion d'émissions de titres donnant accès indirectement au capital de la société ;
- l'attribution ou la cession des actions acquises aux salariés dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat réservés aux salariés ou de plans d'épargne d'entreprise.

Modalités

Aux termes de l'Assemblée générale de ses actionnaires, Euronext N.V. (cotée sur le Premier Marché d'Euronext Paris dans le segment "autres valeurs euro") ne peut acquérir plus de 10% de son capital, au prix maximum de 30 € par action.

La société possédant 1,25% du capital au 30 juin 2003, elle ne pourra acquérir plus de 8,75% du capital. Compte tenu du prix maximum d'achat de 30 € par action, le montant maximum d'acquisition ne pourra donc dépasser 320 484 786 €.

Ce programme prendra fin le 22 novembre 2004.

Une version complète de la note d'information visée par la COB peut être consultée sur le site Internet d'Euronext : www.euronext.com.